



GUIPA /CLIC

GUICHET UNIQUE D'INFORMATION
PERSONNES AGÉES
CENTRE LOCAL D'INFORMATION
ET DE COORDINATION

Place du Marché
Saint-Père-en-Retz
Tél. 02 40 27 75 12
02 40 27 76 95
Fax 02 40 82 09 95
guipa@cc-sudestuaire.fr

Guide des services AUX AÎNÉS



LE DÉPARTEMENT DES PAYS DE LA LOIRE
EST LE PARTENAIRE DES AÎNÉS. CONTACTEZ-LES AUBAIN.



2 S'informer

Le GUIPA/CLIC

4 Bien chez soi

- Les services d'aide à domicile
- Les soins à domicile
- La Téléassistance
- La restauration
- Le logement
- L'accueil ponctuel
- Être soutenu

16 Santé et prévention

- Les établissements de santé
- Les réseaux de santé

18 Sortir

- Les clubs de retraités
- Octobre Bleu
- Les transports collectifs

20 Choisir un nouveau lieu de vie

- Le foyer-logement
- La résidence et services
- L'accueil familial
- Les EHPAD (maison de retraite)

22 Les aides financières

- Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Aide sociale
- Allocation de logement
- Fonds d'action sociale

24 Les adresses utiles

édito

Ce guide présente l'ensemble des services mis en place au bénéfice des personnes âgées. Vous y retrouverez le détail des actions du GUIPA-CLIC (Guichet Unique d'Information aux Personnes Agées – Centre Local d'Information et de Coordination).

Ce service fut créé en 1998 par la Communauté de Communes Sud Estuaire afin de permettre à chacun de trouver un interlocuteur unique pour le conseiller et l'orienter dans ses démarches.

Notre espérance de vie s'accroît, nous savons qu'une petite fille sur deux qui naît aujourd'hui sera centenaire. Dès maintenant, l'enjeu pour les habitants concernés est d'offrir la possibilité de choisir les modalités d'une vieillesse heureuse : à domicile ou dans un lieu de vie adéquat à leur état de santé.

Ce guide récapitule tout ce qui peut intéresser les personnes âgées et leurs familles afin de leur permettre de vieillir le mieux possible dans le tissu relationnel de toute notre Communauté de Communes Sud Estuaire.

Yannick Haury,
Président de la Communauté
de Communes Sud Estuaire

S'informer

Le GUIPA /CLIC

GUICHET UNIQUE D'INFORMATION AUX PERSONNES AGÉES
CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION



Ce service de la Communauté de Communes Sud Estuaire est destiné aux personnes de plus de 60 ans, à leur entourage et aux professionnels. Classé dans la catégorie des services médico-sociaux, il est labellisé CLIC de niveau 3 et il effectue des missions définies au niveau national.

Le GUIPA / CLIC intervient sur le territoire de la CCSE soit :

Corsept, Frossay, Paimbœuf, St-Brevin-les-Pins, St-Père-en-Retz, St-Viaud.

Il est gratuit pour le public.

Une réponse globale de proximité en une seule démarche

Ses missions ■

- Accueil, écoute, information et orientation
- Évaluation des besoins
- Constitution de dossiers de financement
- Élaboration d'un plan d'accompagnement individualisé
- Mise en œuvre et adaptation des aides
- Coordination avec les professionnels, pour organiser les sorties d'hôpital, modifier les interventions, préparer l'entrée en institution
- Organisation d'action collective de prévention, de soutien aux aidants, de maintien du lien social.



une équipe à votre écoute ■

Des professionnelles sont à votre disposition et recherchent avec vous des solutions adaptées à votre situation actuelle :

● Bureau : **GUIPA/CLIC**
Place du Marché,
Saint-Père-en-Retz
Tél. 02 40 27 75 12
02 40 27 76 95
Fax 02 40 82 09 95

guipa@cc-sudestuaire.fr

● Horaires :
Du lundi au vendredi :
9h-12h / 14h-17h
1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} samedi : 9h-12h
Fermé au public le lundi après-midi

● Permanence :
Saint-Brevin-les-Pins,
3 rue Jules Ferry
Le jeudi : 9h-12h

VISITE À DOMICILE
Pour évaluer les besoins et faire un suivi

Vos questions ■

- Qu'existe-t-il pour aider ma mère de 91 ans à son domicile ?
- Pour la sortie d'hôpital de notre mère, nous voulons le dispositif téléalarme car elle a déjà chuté plusieurs fois.
- J'ai entendu parler de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Puis-je y prétendre ?
- Mon père est de plus en plus dépendant, son maintien à domicile est difficile. Quelles sont les structures possibles et les solutions pour le financement ?
- J'aimerais échanger avec d'autres personnes qui, comme moi, aident un parent très dépendant car je ne sais plus comment faire.

Bien chez soi

LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE



Se faire aider dans les actes du quotidien

L'aide à domicile ■

L'aide à domicile intervient directement chez vous en fonction de vos besoins et peut accomplir différentes tâches :

- aide directe à la personne,
- tâches ménagères,
- préparation des repas,
- « assistance » : aide aux soins élémentaires d'hygiène,
- aide administrative (classement, démarches administratives etc...)
- accompagnement à l'extérieur du domicile,
- assurer une simple présence, etc...

Pour bénéficier de ce service, vous pouvez, au choix, passer par une association, un service ou employer directement un particulier.

Quel que soit le mode utilisé, les dépenses liées à l'aide à domicile donnent droit à une réduction d'impôts pour les personnes imposables sur le revenu.

En passant par un service ■

Les services proposés bénéficient soit d'une autorisation de fonctionnement du Conseil Général, soit de l'agrément qualité, soit de l'agrément simple.

L'**agrément qualité** permet d'effectuer des prestations concernant l'assistance aux personnes âgées de 70 ans et plus.

L'**agrément simple** concerne les tâches ménagères et familiales (ménage, repassage, préparation des repas, petits travaux de jardinage, prestation homme « toutes mains ») mais ne s'applique pas à l'assistance des personnes âgées de 70 ans et plus.

Par ailleurs, certains services ont mis en place une démarche qualité pour améliorer leurs prestations (éthique, formation, encadrement, etc). Cette démarche bénéficie de la norme AFNOR.



Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

>> SERVICE PRESTATAIRE

L'association ou le service est employeur de l'aide à domicile. Certains d'entre eux ont passé une convention avec les caisses de retraite ou le Conseil Général. Dans ces cas-là, une participation financière peut être demandée et accordée en fonction des revenus et de la perte d'autonomie.

>> SERVICE MANDATAIRE

La personne âgée est l'employeur de l'aide à domicile. Elle mandate une association ou un service pour effectuer les formalités administratives (contrat de travail, bulletin de salaire, déclaration, proposition de remplacement de salariés en cas de maladies ou d'absences etc...). Les ressources n'interviennent pas dans le coût horaire. Les personnes âgées de 70 ans ou dépendantes sont exonérées d'une partie des cotisations patronales. Un contrat de travail est nécessaire.



● Les associations

> Prestataires et mandataires

ADAR

Association Départementale d'Aide à Domicile en Activités Regroupées
40 rue de Pornic

44320 Saint-Père-en-Retz

• Saint-Brevin-Les-Pins

06 88 69 68 99 / 02 40 21 72 87

p.menard@adar44.com

• Corsept, Frossay, Paimbœuf, Saint-Viaud, Saint-Père-en-Retz

06 88 69 68 94 / 02 40 21 72 86

c.gry@adar44.com

AIDE'RETZ

41 route de Saint-Père-en-Retz.

44210 Pornic

02 51 74 11 01

aiderez@nerim.net

A.D.T

Aide à Domicile pour Tous

3 rue Abbé Perrin

44320 Saint-Père-en-Retz

02 40 21 84 65 (le matin)

o.gouy@adt44.org

> Prestataire

ADMR

Aide à Domicile en Milieu Rural

7 allée de la maladrerie

BP 32302 - 44123 Vertou

02 40 02 07 30

stiret@fede44.admr.org

● Les sociétés

> Prestataire et mandataire

COVIVA SARL

51 avenue de la Convention

44730 Tharon-Plage

02 40 39 85 76

joubert.alain@coviva.fr

> Prestataires

DOMIPREST SARL

1 rue de l'Etoile du Matin

APROLIS III

44600 Saint-Nazaire

02 40 53 60 66

domiprest@orange.fr

ADHAP SERVICES SARL

47 rue des Halles

44600 Saint-Nazaire

Tél. 02 28 54 00 75

Fax : 02 40 15 04 99

adhap44@adhapservices.eu

GRIZAUT.dom EURL

1 impasse des Iris

44730 Saint-Michel

02 40 39 48 32 - 06 82 45 26 12

grizaut.dom@orange.fr

VITAL ASSISTANCE SARL

55 avenue De Gaulle

44380 Pornichet

02 40 66 15 39

contact@vitalassistance.fr

ASSISTEO SARL

13 quai de Versailles

44000 Nantes

02 40 48 09 97

ssenechal@assisteo.com



En recrutant directement son employé ■

Il s'agit d'un « emploi direct » appelé aussi « de gré à gré » basé sur la convention collective nationale des employés de maison.

La personne âgée recherche elle-même l'aide à domicile, devient l'employeur et assure les différentes étapes de gestion du personnel.

>> L'EMPLOI DIRECT

La personne âgée fait les déclarations à l'URSSAF et établit les bulletins de salaire, elle doit aussi signer un contrat de travail si son aide à domicile travaille plus de 8 heures par semaine.

Elle a la possibilité d'adhérer à la FEPEM Pays de la Loire qui peut intervenir dans ses démarches administratives.

FEPEM 44

(Fédération des Particuliers

Employeurs)

15 rue du Batonnier Guinaudeau

44100 Nantes

Tél. 02.40.73.77.10

Fax 02 40 73 24 63

fepem44@free.fr



>> LE CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

La personne âgée utilise le Chèque Emploi Service Universel (à demander auprès de son organisme bancaire ou postal).

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) permet de rémunérer et de déclarer les personnes employées dans le cadre d'emplois à domicile, sans formalité administrative ni calcul de charges sociales. Il est encaissable directement par son bénéficiaire dans l'ensemble du réseau bancaire. Le tarif horaire est fixé en accord entre les deux parties. Le montant des cotisations est prélevé en totalité sur le compte de l'employeur.

Centre National de Traitement du Chèque Emploi Service

3 avenue Émile Loubet

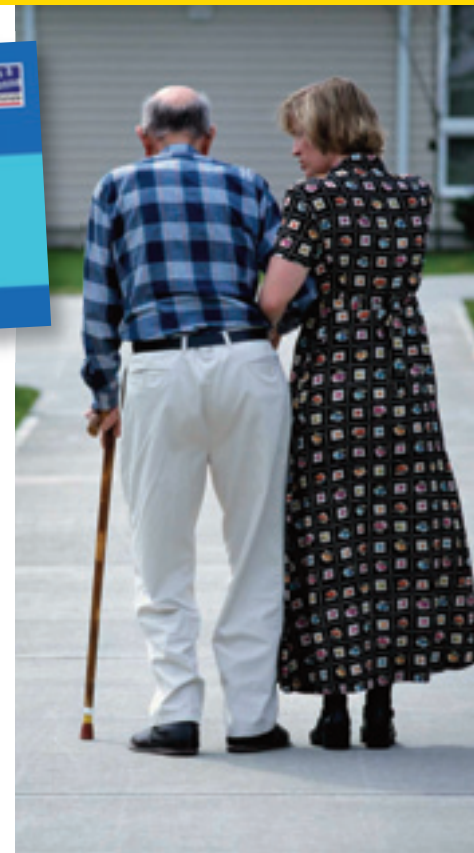
42 961 Saint-Étienne cedex 9

0 820 00 23 78

www.cesu.urssaf.fr

Le **GUIPA / CLIC** peut vous informer sur les tarifs et le calcul des cotisations, etc...

02 40 27 75 12 ou 02 40 27 76 95



>> LE CHÈQUE EMPLOI SERVICE PRÉ FINANCÉS

Certaines caisses de retraite, des mutuelles, des entreprises accordent des chèques emploi service pré financés pour aider au financement, notamment lors d'une sortie d'hôpital.



Bien chez soi

LES SOINS À DOMICILE



Des soins d'hygiène par des professionnels agréés

Les personnes en perte d'autonomie ou malades peuvent bénéficier d'une prise en charge pour les soins d'hygiène et infirmiers sur prescription médicale. Cette aide peut être apportée par :

Les infirmiers (ères) libéraux(ales) ■

Ceux-ci assurent tous les soins infirmiers (injection, prise de sang, pansement) ainsi que les soins de toilette, sur prescription médicale.

Consulter les pages jaunes de l'annuaire, rubrique "infirmiers, cabinets, soins à domicile"

Le service de soins à domicile ■

Les aides soignants interviennent pour le lever, le coucher, l'habillage, le suivi du traitement pharmaceutique, les soins d'hygiène, d'observation, sous la responsabilité d'un infirmier (ière) coordinateur (trice).

L'entrée dans le service se fait en fonction des places disponibles, sur prescription médicale spécifique. Les soins sont pris en charge par votre caisse de sécurité sociale.

Le service prend en charge 65 personnes âgées, 5 personnes handicapées. Il est géré par Mutualité Retraite.

Service de Soins à Domicile

13, rue Pierre Jubau - 44560 Paimbœuf
Tél. 02 40 27 75 39
mr.estuairesudloire@mia.fr

Le Centre de soins infirmiers ■

Une équipe d'infirmiers (ères), encadrée par une infirmière coordinatrice, intervient sur le secteur. Ce service est géré par une association loi 1901. Les infirmiers(ères) assurent tous les soins infirmiers (injection, prise de sang, pansement) ainsi que les soins de toilette, sur prescription médicale.

Association de Soins Infirmiers,
Canton St-Père-en-Retz - Paimbœuf
3, rue Abbé Perrin - 44320 St-Père-en-Retz
Tél. 02 40 21 70 88.
soinsinfstpere@yahoo.fr

L'hospitalisation à domicile ■

Ce service est destiné à toute personne malade, quel que soit son âge, dont l'état ne justifie plus une hospitalisation à temps complet mais nécessite des soins complexes, continus et coordonnés. Sa mise en place s'effectue sur prescription par le médecin hospitalier ou le médecin traitant.

PRISE EN CHARGE 24h sur 24h par une équipe pluridisciplinaire

Une antenne est basée à l'hôpital de Pornic

H.A.D. (Hospitalisation À Domicile)

4, rue Auguste Comte - 44600 St-Nazaire
Tél. 02 40 53 47 51
Fax 02 40 70 56 0

Le matériel médical ou aide technique ■

Disposer de matériel médical permet de faciliter le maintien à domicile : lit médicalisé, déambulateur, lève malade, fauteuil roulant... Sur prescription médicale, celui-ci peut être acheté, loué ou mis gratuitement à disposition rapidement par l'intermédiaire, soit :



>> LES PHARMACIENS

Après de votre pharmacien habituel ou consulter les pages jaunes de l'annuaire, rubrique : "pharmacie".

>> LES SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES

Consulter les pages jaunes de l'annuaire, rubrique "matériel et instruments médicochirurgicaux (vente, location, réparation)".

Bien chez soi

LA TÉLÉASSISTANCE

Être sécurisé

Par le Conseil Général

Chaque abonné est muni d'un transmetteur (médaillon portable autour du cou ou en montre) qui permet un appel direct à une centrale d'écoute. Si la personne déclenche le dispositif, elle est mise en communication avec un opérateur. Celui-ci établit le dialogue avec vous et en fonction de la situation, il fait intervenir l'entourage ou les services de secours.

- Souscription d'un abonnement auprès du GUIPA/CLIC pour obtenir un appareil en location.
- Installation du dispositif par un technicien mandaté.
- Contractualisation et règlement de l'abonnement auprès du Conseil Général.

**S'adresser au
GUIPA/CLIC**
02 40 27 75 12
02 40 27 76 95

Ce dispositif proposé par le Conseil Général aux personnes âgées ou handicapées assure, 7j/7 et 24 h / 24 h, la sécurité et permet ainsi de vivre en toute tranquillité.

Par une société privée

Il existe un nombre important de services de téléassistance proposés par des sociétés privées. Une liste non exhaustive est disponible au GUIPA/CLIC.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mutuelle ou compagnie d'assurance.



Portage de repas à domicile

Ces services assurent la livraison d'un repas complet tous les jours de la semaine. La personne a un choix de menus et il est possible de demander uniquement 3 repas par semaine. Un régime alimentaire est assuré sur prescription médicale. Les repas sont fabriqués dans une cuisine centrale et livrés froids en barquettes individuelles.

AGE (association)

20 ans d'action sur le territoire.
Actions Gérontologiques de l'Estuaire
2 rue Constant Riou - 44560 Paimboeuf
Tél. **02 40 27 55 75** de 8h30 à 12h
repasdomicile@wanadoo.fr

DOMIREPAS (société)

68 rue de la Gare
44530 St Gildas des bois
Tél. **02 40 19 68 57**
info@domirepas.fr

COVIVA (société)

51, avenue de la Convention
44730 Tharon-Plage
Tél. **02 40 39 85 76**
joubert.alain@coviva.fr

LA RESTAURATION

Manger équilibré

Restauration dans les établissements

Déjeuner en convivialité, cela est possible, soit ponctuellement, soit régulièrement, dans certaines structures sur réservation :

Foyer logement "les Sableaux"

Avenue des Sableaux
Saint-Brevin-les-Pins
Tél. **02 40 27 14 84**

EHPAD "les Églantines"

5 rue de Bel Air - Frossay
Tél. **02 40 39 88 50**

Résidence "les Résidentiels"

Allée J.C. Brialy - Saint-Brevin-les-Pins
Tél. **02 40 21 21 21**

Livraisons à domicile

Se renseigner car certains commerçants acceptent de livrer vos achats. Il est aussi possible de faire ses courses quotidiennes par le biais d'Internet.

Bien chez soi

LE LOGEMENT



Un lieu de vie sans risques

L'amélioration de l'habitat ■

>>LE CENTRE DE L'HABITAT

Amélioration de l'habitat ou adaptation aux handicaps, différentes aides financières sont possibles sous conditions de ressources.

Le centre départemental de l'habitat se charge d'établir le diagnostic des travaux qui rendront votre logement plus confortable et mieux adapté au maintien à domicile. De plus, il se charge de constituer les dossiers de demande d'aide financière auprès de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, des caisses de retraite et du Conseil Général.

Centre départemental de l'Habitat PACT- ARIM de Loire Atlantique

33, rue Lamoricière
BP 58729 - 44187 NANTES CEDEX 4
Tél. 02 40 44 99 44
Fax 02 40 44 99 55
direction@centrehabitat44.org

ADIL de Loire Atlantique

Pour toute information sur les problèmes de logement, l'ADIL donne des conseils gratuits aux particuliers.

- Agence de Saint-Nazaire
14, rue Albert de Mun - 44600 St-Nazaire
Tél. 02 40 66 80 29
contact.stnazaire@adil44

>>LES PETITS TRAVAUX

Pour répondre à diverses demandes de petits travaux tels que le bricolage, le jardinage...

INSERETZ

Rue Arago- ZAC de la Blavetière
BP1105 - 44210 Pornic
Tél. 02 40 82.80.37
inseretz@wanadoo.fr

Cette association peut mettre à disposition une personne qui effectuera différents travaux.

LES SOCIÉTÉS PRIVÉES

Il existe d'autres services de ce type proposés par des sociétés privées, N'hésitez pas à contacter un artisan pour des adaptations techniques.

Consulter l'annuaire ou Internet



L'ACCUEIL PONCTUEL

En soutien aux aidants

L'Accueil de jour ■

Certains établissements accueillent à la journée des personnes âgées dépendantes pour permettre une période de répit aux proches, et ainsi poursuivre le maintien à domicile dans de meilleures conditions.

Des activités collectives facilitant les échanges et les relations sont organisées et la personne y participe selon le projet défini.

Le financement est à la charge de la personne, des aides sont parfois possibles.

Ce service est proposé le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 17h.

L'accueil de nuit ■

Ce service novateur permet aux aidants de dormir sereinement sans être réveillés par la personne âgée.

Durant cet accueil, qui est proposé de 18h à 9h, la personne âgée est installée dans une chambre adaptée. Le dîner et le petit-déjeuner sont inclus dans la prestation.

Association de Bienfaisance du Sud Estuaire

Pour les personnes de la communauté de communes, le transport est assuré et inclus dans le tarif journalier.

Résidence « Les Églantines »

5 rue de Bel Air
44320 Frossay
Tél. 02 40 39 88 50
mrfrossay@epsilog.fr

EN PROJET :

Accueil de jour et accueil de nuit à Saint-Brevin-les-Pins

E.D.P.A : Etablissement Départemental Personnes Âgées « Mer et Pins »

Contact :

Tél. 02 51 74 72 25

michelebeunier@edpa-mindin.com

L'hébergement temporaire ■

Cette structure d'hébergement temporaire de 20 chambres est une unité de répit qui accueille des personnes de plus de 60 ans. La durée de l'accueil s'adapte aux besoins et varie de quelques jours à 3 mois maximum sur une année civile. Dans ce lieu de vie, des activités et animations sont proposées ainsi qu'un accompagnement individualisé. Le prix d'hébergement est à la charge de la personne âgée ; selon certains critères, des aides financières sont possibles.

Association de Bienfaisance du Sud Estuaire

L'Escale

7 route des mares - 44320 Frossay

Tél. 02 40 39 39 40

at.escale@orange.fr

Le bistrot mémoire du Pays de Retz ■

Un lieu de partage pour les malades d'Alzheimer et leurs familles est organisé afin de faciliter l'expression de tous et rompre l'isolement. C'est dans une ambiance conviviale, que chaque mercredi après-midi, une équipe vous accueille au café « Le relais du Migron » à Frossay. Gratuit.

Association de Bienfaisance du Sud Estuaire

Résidence « Les Églantines »

5 rue de Bel Air

44320 Frossay

Tél. 02 40 39 88 50

mrfrossay@epsilog.fr

L'équipe mobile Alzheimer ■

Ce service propose des activités de stimulations auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer par l'intervention d'une ergothérapeute et d'une aide médico psychopédagogique. Il fonctionne à titre expérimental et est gratuit pour le bénéficiaire. Il est géré par la Mutualité Retraite.

Service de Soins à Domicile

13, rue Pierre Jubau - 44560 Paimbœuf

Tél. 02 40 27 75 39

mr.estuairesudloire@mmla.fr



Des lieux ressources ■

GUIPA/CLIC

Bureau

Place du Marché

44320 Saint-Père-en-Retz

Tél. 02 40 27 75 12

02 40 27 76 95

Alzheimer Loire-Atlantique

Pour aider l'entourage des personnes atteintes de cette maladie.

Antenne de Saint-Nazaire

20, rue pitre Grenapin

Tél. 02 40 53 63 63

Association de Parkinsoniens de Loire Atlantique

14 rue de la Barbinais

44100 Nantes

Tél. 02 40 48 23 44

>> LA MALTRAITANCE

ALMA Loire-Atlantique 44

Réseau d'écoute pour prévenir la maltraitance envers les personnes âgées.

BP 96219

44262 Nantes cedex 2

Tél. 02 40 71 07 10

>> DES SERVICES D'ECOUTE TELEPHONIQUE

Les petits frères des pauvres

Soutien relationnel aux personnes âgées.

Le service d'écoute téléphonique est un lien vers l'extérieur et permet un dialogue lorsque l'on se sent très seul.

0 810 47 47 88

tous les jours de 15h à 17h

SOS AMITIE : 02 40 04 04 04

Croix Rouge écoute : 0 800 858 858

CODERPA

Comité Départemental des Retraités et Personnes âgées

Instance à caractère consultatif, lieu de dialogue, de réflexion et d'information. Edite chaque année le guide des structures d'accueil et de soins du département.

Adresse (bureaux) :

DGAS - 4 bd Louis Barthou
44200 Nantes

Adresse (postale) :

3 quai Ceineray
BP 94109

44041 Nantes cedex 1

Tél. 02 51 17 20 22



Être hospitalisé

Ces établissements de santé publics ou privés sont pris en charge financièrement par l'assurance maladie et complétée par la mutuelle ou l'assurance privée. Ils accueillent les personnes seulement pour le temps nécessaire aux soins.

Services de soins de courte durée ■

>> HÔPITAUX - CLINIQUES

Ces structures dispensent des soins de courte durée ou pour des affections graves pendant leur phase aiguë (exemple : services de médecine générale, médecine polyvalente gériatrique, chirurgie et psychiatrie).

Hôpital

Bd Laennec – 44600 Saint-Nazaire

Tél. 02 40 90 60 00

Polyclinique de l'Europe

33 bd Université – 44600 Saint-Nazaire

Tél. 02 51 16 16 16

Service de soins de suite et de réadaptation ■

>> (S.S.R) CONVALESCENCE

Ces structures sont destinées à assurer, après la phase aiguë de la maladie, la suite des soins actifs ainsi que les traitements nécessaires à la réadaptation en vue du retour à une existence autonome. L'admission se fait uniquement à la demande d'un médecin.

Hôpital du Pays de Retz

Site de Paimboeuf, rue Pierre Jubau

Tél. 02 40 27 50 37

Site de Pornic, rue de la chaussée

Tél. 02 51 74 78 78

Faire un bilan



Le Réseau basse vision des Pays de la Loire ■

Vous êtes malvoyant, des professionnels spécialistes sont à votre écoute.

Le Réseau de proximité Basse Vision

1, place Alexandre Vincent - 44100 Nantes

Tél. 02 51 83 18 77

secretaire-ouest@rbvpdl-prox.fr

Le Réseau Bien Entendre après 60 ans ■

Vous avez des problèmes d'audition après 60 ans, rendez-vous possible à Pornic.

Le Réseau Bien Entendre après 60 ans

30, rue du Frère Louis - BP 66216

44262 Nantes cedex

Tél. 02 40 75 03 28

bientendre@wanadoo.fr

Les consultations mémoire ■

Ces consultations sont ouvertes à toute personne présentant des troubles de la mémoire et/ou des troubles cognitifs (raisonnement, jugement, compréhension...). Elles permettent une évaluation de ces troubles et un bilan complet.

Hôpital du Pays de Retz

Site de Paimboeuf sur rendez-vous : le jeudi matin

Tél. 02 40 27 50 37

Site de Pornic sur rendez-vous : le jeudi après-midi

Tél. 02 51 74 78 78





Se détendre et maintenir les liens

Les clubs de retraités ■

Club du Pasquiaud à Corsept

Président : M. Morantin

02 40 27 38 65

Scrabble, alouette, belote, coinchée.

Club de la détente à Frossay

Président : M. Berthebaud

02 40 39 70 30

Ouvert à tous. Peinture, scrabble, cartes, échecs, vélo, pétanque, palets...

Club des retraités à Paimbœuf

Président : Mr Dousset

02 40 39 60 29

Scrabble, alouette, belote, coinchée, jeux divers, séance vidéo, sorties.

Club de l'Amitié à Saint-Père-en-Retz

Président : M. Guibert

02 40 21 74 56

Ouvert à tous. Vélo, vannerie, informatique, scrabble, boules nantaises, tarot, alouette, belote, coinchée, thé dansant le 4^e jeudi du mois.

Club Les Amis du Mont Scobrit à Saint-Viaud

Présidente : Mme MERIAIS

02 40 27 58 46

Scrabble, alouette, belote, coinchée.



Les transports collectifs ■

BRÉVI'BUS

Un transport qui dessert toute la commune chaque jour. Il est gratuit et accessible aux personnes handicapées.

Mairie de Saint-Brevin les Pins :

02 40 64 44 44 ou www.saint-brevin.fr

RÉSEAU LILA

www.loire-atlantique.fr/lila

Quatre lignes régulières de bus desservent le territoire de la communauté de communes. Il est aussi possible de rejoindre Nantes, Saint-Nazaire : 2 €/ trajet

• Allo lila **08 25 08 71 56**

• Lila covoiturage **08 11 13 01 44**

• Lila à la demande

En complément des lignes quotidiennes, ce système de transport collectif à la demande vous permet de vous déplacer sur toutes les communes des 3 cantons : Paimbœuf, Saint-Père-en-Retz et Pornic. Une extension est possible pour aller à Saint-Nazaire : gare, centre hospitalier et polyclinique.

Réservation : **02 40 21 80 40**

Jours de fonctionnement :

Mardi matin, jeudi matin et mercredi.

Pour les personnes à mobilité réduite : le service utilise des véhicules adaptés et des conducteurs formés.

Pour en bénéficier, il suffit :

- de demander la carte
« Lila à la demande » gratuite, en mairie,
- de réserver son déplacement au plus tard la veille.

Il existe des transports privés et d'accompagnement. Consulter l'annuaire ou Internet.

Choisir un nouveau lieu de vie

ÊTRE AUTONOME

LORSQUE LA DÉPENDANCE EST LÀ

Pour ces établissements sociaux et médico-sociaux, le prix de l'hébergement est à la charge de la personne âgée. Celle-ci peut bénéficier de différentes aides en fonction de sa situation et de l'agrément de l'établissement (allocation logement, aide sociale à l'hébergement, allocation personnalisée d'autonomie).

Le Foyer logement ■

Cet établissement offre à des personnes âgées autonomes, en contrepartie d'un loyer, un studio permettant une indépendance de vie équivalente à celle d'un domicile personnel, dans un cadre sécurisant.

L'établissement est agréé et bénéficie d'un service de soins. Un accompagnement individuel est organisé et chacun bénéficie des services nécessaires, avec parfois des intervenants extérieurs.

Mutualité Retraite Foyer Logement " Les Sableaux "

Av des sableaux - Saint-Brevin-les-Pins
Tél. 02 40 27 14 84
mrlessableaux@mmla.fr

La Résidence et Services ■

Dans cet établissement privé de standing, les logements adaptés sont loués de manière temporaire ou de longue durée. Dans ce lieu de vie sécurisé, certains services sont optionnels, et selon les besoins, il est fait appel à des services extérieurs. L'établissement est non médicalisé et fonctionne sans agrément.

Résidence Service "Les Résidentiels"

Allée JC Brialy - Saint-Brevin-les-Pins
Tél. 02 40 21 21 21
contactstbrevin@residentiels.fr

L'accueil familial ■

La personne âgée est hébergée à titre onéreux, chez des particuliers. Les familles d'accueil sont agréées par le Conseil Général.

Conseil Général / Direction Générale Adjointe de la Solidarité

Service du placement familial
2 rue Tardieu - 44000 Nantes
Tél. 02 51 17 21 79

Association de réflexion gérontologique

Pour un accueil familial des personnes âgées.
Hôpital la Seilleraye - 44470 Carquefou
Tél. 02 40 18 90 36

Les E.H.P.A.D

(maisons de retraite) ■

(Etablissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes)
Ces structures accueillent des personnes âgées et leur offrent un hébergement permanent dans un cadre de vie communautaire. Ce type d'établissement assure l'ensemble des services nécessaires à la vie quotidienne en échange d'un prix à la journée. Certaines bénéficient d'une section de cure médicale et accueillent les personnes désorientées.



Établissement Départemental Personnes Âgées « Mer et Pins »

E.H.P.A.D public de 310 places sur trois sites :

- « Fleur d'Ajonc » centre-ville
- « Les Sylphes » en ville
- « Les Camélias, les Pervenches, les Cèdres » à Mindin

Inscriptions au service social
Av de Bodon - Saint-Brevin-les-Pins
Tél. 02 51 74 71 25

Hôpital Intercommunal du Pays de Retz

EHPAD de 127 places.
rue P. Jubau - Paimbœuf
Tél. 02 40 27 50 37

EHPAD "Les Hortensias"

40 places
Rue des cardères - Saint-Père-en-Retz
Tél. 02 40 21 88 66

Association de bienfaisance du Sud Estuaire EHPAD "Les Eglantines"

67 places
5 rue de Bel Air - 44320 Frossay
Tél. 02 40 39 88 50
mrfrossay@epsilog.fr

Aides financières

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ■

Cette prestation est attribuée par le Conseil Général aux personnes de plus de 60 ans selon les critères d'autonomie et de revenus, et est non récupérable sur succession. L'APA à domicile permet de financer des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante. Elle est donc affectée à des dépenses précises et adaptées aux besoins particuliers de chaque bénéficiaire.

Son montant varie selon le niveau de perte d'autonomie (grille AGGIR), les ressources mensuelles et le besoin défini au plan d'aide. Si les ressources dépassent le plafond, un ticket modérateur reste à la charge du bénéficiaire.

Pour obtenir un dossier de demande d'APA

GUIPA/CLIC

Place du Marché - 44320 Saint-Père-en-Retz

Tél. 02 40 27 75 12

ou 02 40 27 76 95

Fax 02 40 82 09 95

guipa@cc-sudestuaire.fr

Conseil Général/ Direction générale de la Solidarité du Pays de Retz

Unité déconcentrée Personnes Agées-Handicapées

2 Rue du traité de Rome - 44210 PORNIC

Tél. 02 40 64 38 30

Aide sociale ■

Cette aide financière permet aux personnes ayant des ressources insuffisantes une prise en charge, soit d'heures d'aide à domicile, soit une participation pour les frais d'hébergement. Un dossier est à constituer où seront indiqués les ressources et les biens de la personne âgée, ainsi que ceux des obligés alimentaires (conjoint, enfants). L'aide sociale est récupérable sur la succession.

Pour obtenir un dossier :

CCAS de votre commune en mairie
ou **le Conseil Général**
Direction générale de la Solidarité du Pays de Retz

Unité déconcentrée Personnes Agées-Handicapées

2 Rue du traité de Rome - 44210 PORNIC

Tél. 02 40 64 38 30

Pour toutes les aides,
le **GUIPA /CLIC** peut étudier votre situation.

Tél. 02 40 27 76 95

ou 02 40 27 75 12

Allocation de logement ■

Elle peut être accordée aux personnes locataires, à domicile ou en institution, sous conditions de ressources, de situation familiale, et selon la nature du logement.

Un formulaire de demande peut être téléchargé sur le site de votre Caisse d'Allocations Familiales ou demandé directement.

Permanence le mercredi matin au centre médico social de Saint-Brevin.

CAF

Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique

22 rue de Malville

44937 Nantes cedex 9

Tél. 0 820 25 44 10

www.nantes.caf.fr

MSA

Mutualité Sociale Agricole

2 impasse de l'Espérento

44800 Saint-Herblain

Tél. 02 40 41 39 39

www.msa44.fr

Fonds d'action sociale ■

>> PAR LES CAISSES DE RETRAITE

Les caisses de retraite de base ou complémentaires disposent d'un fonds d'action sociale pouvant vous aider en cas de problèmes financiers de façon ponctuelle.

Selon des critères très précis ou en sortie d'hôpital, il est possible d'obtenir une aide financière pour participer aux dépenses liées au maintien à domicile.

>> PAR LES MUTUELLES COMPLEMENTAIRES SANTÉ ET LES ASSURANCES

Selon votre contrat et en sortie d'hôpital, il est possible d'obtenir une aide financière pour rémunérer une aide à domicile.

Pour toutes les aides,
le **GUIPA /CLIC** peut étudier votre situation.

Tél. 02 40 27 76 95

ou 02 40 27 75 12



Adresses utiles

Les organismes

>> LES SERVICES SOCIAUX

Service social du Conseil Général

Centre Médico-Social
Place de l'Hôtel de Ville
44250 St-Brevin-Les-Pins
02 40 27 25 85

Centres Communaux d'Actions Sociales de votre commune (CCAS)

En mairie, sauf St-Brevin
au 2 rue Jules Ferry

CORSEPT > **02 40 27 51 96**

ST-PÈRE-EN-RETZ > **02 40 21 70 29**

FROSSAY > **02 40 39 72 72**

ST-VIAUD > **02 40 27 53 14**

PAIMBŒUF > **02 40 27 50 50**

ST-BREVIN-LES-PINS > **02 40 64 45 18**

>> LES CAISSES DE RETRAITE PRINCIPALES

CARSAT (anciennement CRAM)

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

2 Place de Bretagne - 44932 Nantes Cedex 9
Sur rendez-vous à St-Brevin le 1^{er} et 4^e
lundi du mois
0 821 100 110

M.S.A (Mutualité Sociale Agricole)

2 impasse Espéranto
44957 Nantes cedex 9
02 40 41 39 93

RSI Pays de la Loire

Régime Social des Indépendants
19 rue Jeanne d'Arc
44952 Nantes Cedex 9
02 28 07 35 35

>> LES CAISSES DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

CICAS

Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale

12 rue du Président Herriot
44007 Nantes cedex 1
0 820 200 246

>> AUTRES

MDPH

Maison Départementale du Handicap

Pour obtenir la carte d'invalidité
300 rt de Vannes
44700 Orvault
0 800 404 144

Tribunal d'instance

Service de protection juridique

54 rue de la Paix
44600 Saint-Nazaire
02 72 27 31 25

POMPIERS > 18

GENDARMERIE > 17

SAMU > 15

Les partenaires du GUIPA-CLIC

FINANCEURS

- Agence Régionale de Santé
- Conseil Général de Loire Atlantique
- CARSAT des Pays de la Loire
- M.S.A, R.S.I, C.N.S.A

PARTENAIRES

- ADAR
- ADMR
- ADT
- Aide'Retz
- Association de Bienfaisance du Sud Estuaire "Les Eglantines"
- "L'escalier"
- AGE
- Association du Centre de soins cantons St-Père et Paimbœuf
- Les 6 clubs de retraités du territoire
- Etablissement Départemental Personnes Âgées "Mers et Pins"
- "Les Sylphes"
- "Les Camélias"
- "Les Cèdres"
- "Fleurs d'Ajoncs"
- "Les Pervenches"
- Hôpital Pays de Retz
- Sites de Paimbœuf et Saint-Père-en-Retz
- Mutualité Retraite
- Foyer logement « les Sableaux »
- SSIAD de Paimbœuf
- Service Social CARSAT
- Service du Conseil Général/ DGAS du Pays de Retz
- Unité déconcentrée personnes âgées handicapées

